



### Friches et projets agricoles

Le Conseil municipal est conscient que l'enrichissement de l'île pose des problèmes environnementaux relatifs aux paysages, à la circulation, à la sécurité, à la biodiversité.

Le Conseil municipal veut développer des activités économiques créatrices d'emploi et mettant en valeur des productions locales.

La surface agricole d'Ouessant étant actuellement presque totalement inexploitée, en raison du déclin de l'élevage familial, le Conseil Municipal d'Ouessant à l'unanimité a émis un avis favorable au développement de projets agricoles (élevage, maraîchage...).

La Commission Environnement travaille en collaboration avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, le Conservatoire du Littoral, l'Association des Iles du Ponant et tous les organismes pouvant apporter une expertise (la Chambre d'Agriculture, l'Etablissement Public foncier Régional...).

Les projets agricoles devront associer la population, respecter les droits des propriétaires fonciers et être respectueux de l'environnement préservé de l'île d'Ouessant.

En respect avec cet engagement pris à l'unanimité le 15 avril 2015, une étude va être menée de novembre 2015 à février 2016 par des étudiants de l'Université de Brest avec Louis Brigand, financée par le Conservatoire du Littoral. Elle permettra aux ouessantins qui le souhaitent de s'exprimer sur le sujet des friches et des projets agricoles.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur une liste auprès de Dominique Moigne, adjointe à l'Environnement.

### Les plantes invasives sur Ouessant (2)

#### L'Herbe de la pampa

L'Herbe de la pampa provient du Chili, du Brésil et d'Argentine.

Le caractère envahissant de l'Herbe de la pampa se manifeste par une importante production de graines : chaque plante est capable de produire des millions de graines fertiles (jusque 10 millions par pied) pouvant être éparpillées par le vent dans un rayon de 25 km. Dans des conditions favorables, les graines peuvent germer en 3 semaines. Dès sa seconde année (une plante vit 10 à 15 ans en moyenne), une plante peut atteindre 1 m et produire des graines (d'une capacité de vie de 5 ans).



Pour l'empêcher de se propager, il faut couper les plumeaux avant la formation des graines et exceptionnellement les jeter avec les déchets ménagers. Il ne faut pas les déposer à la déchetterie.

Pour l'éliminer, il faut couper les petits pieds à ras de terre. Les gros plants peuvent être recouverts d'une bâche noire entourée d'un bout.

#### Rappel :

Les plantes des jardins ne doivent pas s'échapper dans la nature. Pour cela il ne faut pas jeter les déchets verts n'importe où et il faut bien connaître le moyen de s'en débarrasser.

Un guide pour vous aider est à votre disposition à la Mairie.

### Inventaire du Patrimoine



L'inventaire du patrimoine ouessantin a été étudié en 2014-2015 par Madame Erwana Lharidon de la Région Bretagne avec l'aide de Delphine Kermel du PNRA.

Un compte-rendu a été fait le samedi 7 octobre à 14h.

Il sera suivi par une conférence **Samedi 14 novembre de 13h à 16h à la salle polyvalente.**

Une exposition « Construire et habiter une île : le patrimoine bâti d'Ouessant, Molène et Sein » est à visiter à l'Ecomusée du Niou jusqu'au 31 décembre 2015.

Toutes les données recueillies sont accessibles sur les portails de la Région Bretagne :

[www.kartenn.region-bretagne.fr](http://www.kartenn.region-bretagne.fr) et [www.patrimoine.bzh](http://www.patrimoine.bzh)



## DECHETS : BILAN DU MOIS D'AOUT 2015

Pourquoi faut-il que chaque maison (résidence principale ou secondaire) et chaque gîte ait ses propres containers à ordures ménagères et à recyclables ?

Parce que voilà ce que cela donne quand tout est déposé n'importe comment, sans tri, au point de collecte du bourg.



Cela représente un manque de respect pour les employés de la collecte de déchets et une image déplorable pour les visiteurs qui arrivent au parking des cars.

Merci aux personnes qui ont compris que le respect de l'environnement passe par un (petit) effort de chacun et qui ont acheté des containers à la Mairie. Merci à celles qui utilisent la déchetterie pour déposer tout ce qui n'est pas recyclable.

Rappel : Pour un bac vert à OM acheté à la Mairie (40€ les 80 litres et 45€ les 120 litres), un bac jaune à déchets recyclables est offert.

### Banc de Galgrach



Merci à l'Association des Plaisanciers qui a eu l'heureuse initiative de transformer le socle du vieux treuil au port de Galgrach en un beau banc très utile pour observer le paysage.

Pourquoi faut-il passer par la déchetterie et ne pas déposer n'importe quoi à la décharge de Penn ar Roch ?

Voilà la réponse en images avec des photos prises fin août qui montrent le manque de civisme de certains concitoyens et de certaines entreprises.



La décharge n'est autorisée que pour les gravats inertes après passage par la déchetterie, tri précis des encombrants et accord du responsable. Tous les autres types de déchets doivent rester à la déchetterie.

Rappel : Déchetterie (Téléphone 02 94 48 84 57)  
Ouvert de 10h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)  
Fermé mardi, samedi matin et dimanche.

### Comptage du crave à bec rouge



Initié en 2007, le comptage simultané des craves à bec rouge sur les différentes colonies bretonnes (Ouessant, Léon, Presqu'île de Crozon, Cap Sizun et Belle-Ile) mobilise chaque année près d'une centaine de bénévoles. Il apporte des informations importantes sur l'effectif de ce petit corvidé, élément symbolique de notre patrimoine naturel.

A Ouessant, l'opération, organisée par le CEMO, a eu lieu samedi 17 octobre. Une dizaine de bénévoles a recensé les craves lorsqu'ils rentrent dans les grottes qui leurs servent de dortoirs, à l'heure du coucher du soleil.

Le nombre total de craves recensés cette année est de 46 individus (dont au moins 9 couples). Ce chiffre est l'un des plus élevés observés depuis les débuts du comptage automnal des craves à bec rouge d'Ouessant.